

Où IMPLANTER LE RÉSERVOIR ?

L'emplacement est défini conjointement avec **VITOGAZ**, dans le respect de la réglementation en vigueur. Le Chargé d'Affaires **VITOGAZ** vous conseillera également dans le choix du réservoir le mieux adapté à votre consommation (type et capacité).

L'implantation du réservoir doit obéir à un certain nombre de règles :

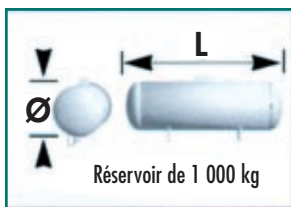
- ▶ L'accès à nos moyens de mise en place, de livraison et d'intervention, doit être aisé.
- ▶ Un certain nombre de distances de sécurité sont à prendre

en compte comme on le voit sur les schémas ci-dessous. En aucun cas vous ne devez modifier ces distances de sécurité, par exemple en perçant une aération ou en construisant un abri de jardin.

- ▶ Aucune modification d'implantation du réservoir et de son environnement immédiat ne peut se faire sans accord préalable écrit de **VITOGAZ**.
- ▶ Le plan de mise en place réalisé lors de la signature du contrat, doit clairement faire figurer les distances, les obstacles, les limites de propriété et les accès.

Distance en mètres du clapet d'emplissage et de la soupape de sécurité

IMPLANTATION D'UN RÉSERVOIR AÉRIEN

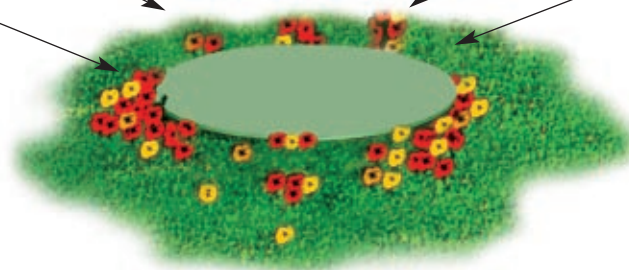
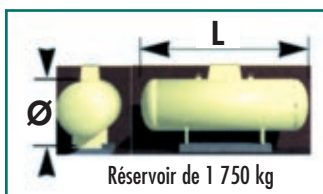


Réservoir aérien				
Capacité	500 kg	1000 kg	1750 kg	1900 kg
Ø (m)	0,80	1,00	1,20	1,20
L (m)	2,50	3,20	3,80	4,10

3m 3m 3m 3m 3m 3m



1,5m 1,5m 1,5m 1,5m 1,5m 3m



Réservoir enterré		
Capacité	1100 kg	1750 kg
Ø (m)	1,20	1,20
L (m)	2,40	3,80

Dimensions fosse		
Réservoir	1100 kg	1750 kg
Longueur (m)	3,00	4,50
largeur (m)	2,20	2,20
profondeur (m)	1,65	1,67

IMPLANTATION D'UN RÉSERVOIR ENTERRÉ